

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance publique de consultation du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans** sur le projet de règlement numéro **023-188** « Règlement modifiant le **règlement de zonage** numéro **021-173** afin que soient définies les conditions d'usage des bâtiments principaux dans les zones R-300 et CM-300 », tenue à la salle du conseil, située à la Mairie de la Municipalité au 3491, chemin Royal, le lundi 6 février 2023 à 20 h, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse.**

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1 ;
- Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2 ;
- Patrick Lachance, conseiller au siège numéro 3 ;
- Gaétan Longchamp, conseiller au siège numéro 4 ;
- Dominique Labbé, conseiller au siège numéro 5 ;
- Denis Côté, conseiller au siège numéro 6.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Présentation du projet de règlement ;
4. Période de questions ;
5. Clôture de la séance.

Item 1 Ouverture de la séance

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

023-010

Item 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Gaétan Longchamp.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 3 **Présentation du projet de règlement**

Monsieur Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier fait un résumé du projet de règlement numéro 023-188.

But du règlement

Le présent règlement a pour but de définir les conditions d'usage des bâtiments principaux dans les zones R-300 et CM-300 qui composent le cœur du noyau villageois. Plus précisément, pour définir les conditions lorsque plusieurs usages principaux sont exercés dans des bâtiments différents sur une même unité d'évaluation composée d'un seul lot.

Item 4 **Période de questions.**

Aucune question

4 personnes étaient présentes à la rencontre.

Item 5 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance, il est 20 h 05. -

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.